



Association québécoise
des retraité(e)s des secteurs
public et parapublic

PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT COURS DE YOGA

Le remboursement du coût d'inscription à une session de yoga en ligne peut s'appliquer simplement en demandant son annulation*.

Pour l'obtenir, la personne inscrite ou l'un de ses proches doit communiquer avec l'AQRP au moins 72 heures avant la date du 1^{er} cours. Si la demande d'annulation n'est pas effectuée dans les délais prévus, aucun remboursement ne sera fait.

Pour nous joindre

- Téléphone : 1 800 653-2747, option 4
- Courriel : chantal.berube@aqrp.ca

**Certaines restrictions s'appliquent.*